



C O M P T E R E N D U

**Réunion du Comité de pilotage Natura 2000
site « Lac léman » (Directive Oiseaux),
du 17 janvier 2011 à Excenevex.**

Etaient présents : M. **FILLON**, Président du Comité de pilotage Natura 2000 ; Maire d'Excenevex ; M. **DUCHENE** adjoint au maire d'Anthy sur Léman ; M. **PIDOUX**, Service renaturation des cours d'eau - Canton de Genève, M. **WISARD**, Service renaturation des cours d'eau - Canton de Genève, M. **BOUQUET**, ONEMA – unité spécialisée milieux lacustre, Mme **RAY-BARMAN**, DREAL Rhône Alpes, M. **REY**, LPO 74, M. **BIROT COLOMB**, LPO 74 ; M. **SOUQUET-BASIEGE**, ASTERS ; Mme **BRETON**, ASTERS ; Mme **NOTTEGHEM**, ASTERS ; M. **APPERT**, Association Baie de Sciez Environnement ; M. **FAVRE** Amédée, DDT 74 ; M. **LEVRAY**, Fédération des chasseurs 74 ; M. **RIGGI**, ONF 74 ; Mme **FABRE**, CG74 ; Mme **BAR**, Conservatoire du littoral ; Mme **SCHAEFFER**, CRPF ; Mme **DESTRIGNEVILLE**, Service Environnement – ville de Thonon ; M. **MORIZON**, Association LAC ; M. **CARBOZ**, Association LAC ; M. **BELMONT**, Association Baie de Sciez Environnement, Mme **BORCARD-RAPIN**, Adjointe au maire de Sciez ; M. **WEIRICH**, Chambre d'Agriculture 73-74 ; M. **MERMOD**, Adjoint au maire de Chens sur Léman ; Mme **HEBERT**, FRAPNA 74 ; M. **REALE**, Association du domaine de Coudrée à Sciez ; Mme **BENOU**, Maire de Chens-sur-Léman

Etaient excusés : M. **FILLION**, Président du SIAC ; M. **BARRIERE** et son représentant **départemental**, ONCFS ; M. **SCHWOEHRER**, Directeur d'ASTERS ; M. **VUATTOUX**, Président de l'Association Baie de Sciez Environnement ; M. **GIRARD**, DD de la Cohésion Sociale de la région Rhône-Alpes.

Assistaient également : Monsieur **CHATEAUVIEUX** et Mme **SAHUC** du SYMASOL.

Ordre du jour :

1. Présentation du prestataire et démarche de travail pour l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB).
2. Calendrier prévisionnel et constitution des groupes de travail thématiques
3. Présentation du projet d'aménagements des roselières sur la commune de Chens-sur-Léman (Canton de Genève)

ASTERS a été retenu comme prestataire pour l'animation générale du DOCOB, la rédaction et les inventaires faune-flore. Le Conservatoire s'est associé à la LPO pour les inventaires ornithologiques et la co-rédaction du DOCOB. La FRAPNA vient en appui pour la consultation des associations locales.

Au cours de la présentation faite par ASTERS, plusieurs remarques sont formulées par les membres du comité.

1 - Inventaire des espèces d'intérêt au titre de la directive « Habitat »

Le site Lac Léman relève de la Directive « Oiseaux ». Dans le cadre de l'état des lieux prévu pour l'élaboration du DOCOB, un inventaire sera réalisé d'une part sur les espèces d'oiseaux d'intérêt présentes sur le secteur d'étude et d'autre part sur les habitats.

Mme BRETON précise que les zones sur lesquelles on aura ainsi observé une ou des espèces végétales d'intérêts pourront éventuellement faire l'objet d'une désignation de site Natura 2000 au titre de la directive « Habitat ».

A cette occasion, M. BOUQUET de l'ONEMA mentionne la présence du Chabot, espèce piscicole d'intérêt au titre de cette même directive. Il suggère de prendre en compte cette espèce pour réaliser ainsi un inventaire complet du site « Lac Léman ».

• Un point sur les données actuelles doit être fait au sein de l'ONEMA et les modalités de partenariat avec ASTERS doivent être approfondies.

2 - Limites des zones d'études complémentaires

Le site lac Léman se compose de trois sites distincts sur lesquels ASTERS fait la proposition d'une zone d'étude plus élargie. Ce travail s'appuie sur les remarques émises par certains membres du COPIL et éléments de connaissance tels que les limites du site RAMSAR « rive du Léman » qui se superpose par endroit avec celles du site N2000.

Le DOCOB du site Natura 2000 apportera ainsi des éléments pour la préservation du site RAMSAR.

Les discussions tenues autour des zones complémentaires d'études sont résumées ci-après:

A -Secteur : Roselières de Chens sur Léman

- M. MORIZON (Association LAC) mentionne que le Conservatoire du littoral a récemment acquis des parcelles situées au Nord du site N2000, au dessus du secteur « La sablonnière ». Il s'agit d'un cordon boisé, un vallon propriété du Conservatoire du littoral, qui constituerait une zone humide intéressante.

Le COPIL valide l'intégration de ce secteur supplémentaire au sein de la zone d'étude.

- Mme NOTTEGHEM (ASTERS) propose l'intégration de la dernière station de Littorelle au niveau du Léman qui se situe sur la commune de Messery. Ce secteur constitue également une zone de repos pour l'hivernage des oiseaux et un site intermédiaire entre Coudrée et les bords de Chens sur Léman. La littorelle peut éventuellement faire l'objet d'un site N2000 au titre de la directive « Habitat ».

M. FAVRE (DDT 74) rappelle qu'un courrier doit être adressé à la commune de Messery afin de recueillir son avis sur cette proposition et de l'intégrer au COPIL.

Le SYMASOL se charge d'adresser ce à la commune.

B- Secteur : Baie de Coudrée/ Domaine de Guidou

Mme NOTTEGHEM (ASTERS) mentionne la présence d'une espèce végétale « la scabieuse blanchâtre » qui trouve dans ce secteur sa dernière station au niveau départemental. Cet habitat est rajouté au périmètre d'étude de même que la plage à l'embouchure du Vion sur le Domaine de Coudrée et la parcelle 55 qui appartient au conservatoire du littoral.

Par ailleurs, l'ensemble des remarques transmises précédemment par l'association Baie de Sciez environnement ont été prises en compte.

M. REALE évoque l'intérêt que porte l'Association du domaine de Coudrée pour que ces secteurs soient intégrés au site Natura 2000.

M. FAVRE rappelle qu'il peut s'agir uniquement dans un premier temps d'une extension du périmètre d'étude dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. L'extension du site N2000 est soumise à une procédure administrative dès lors que le secteur complémentaire présenterait un intérêt communautaire.

C - Secteur : Domaine de Ripaille

Les zones d'études complémentaires proposées par ASTERS sur ce secteur reposent sur les limites du site RAMSAR.

Il y a notamment une zone qui pourrait constituer un corridor entre le domaine de Ripaille et le Delta de la Dranse. Cette zone comporte un camping et le parc de la Chataigneraie.

3- Composition Groupes de travail thématiques

Une discussion a été menée concernant la proposition de ces deux groupes de travail qui se réuniront deux fois : ce printemps pour l'élaboration du diagnostic et à l'automne pour la définition des propositions d'actions.

- Groupe « Tourisme et activités nautiques » :

Commune d'Anthy sur Léman,

Commune de Sciez,

Commune d'Excenevex,

Commune de Chens sur Léman

Association du domaine de Coudrée

Seront également consultés : l'office de tourisme, les Ports, les bases nautiques, les clubs (aviron, voile, plongée...), etc.

- Groupe « activités traditionnelles (Chasse, pêche, agriculture) »

Chambre d'Agriculture

Fédération de Chasse et ONCFS,

Fédération de pêche,

ONF

CRPF

Commune de Sciez

A noter que, lors des groupes de travail, la FRAPNA se fera le relais des remarques émises par les associations qu'elle aura consultées.

Ces groupes peuvent encore être complétés. Il faut s'adresser au SYMASOL.

4 – Projet d'aménagement des roselières de Chens sur Léman – Canton de Genève

Suite à la présentation faite par M. PIDOUX, les remarques ont portées sur les points suivants :

- Réintroduction de la Littorelle : M. PIDOUX précise que cela concerne une petite surface (1000 m²) sur l'ensemble du site concerné par le projet d'aménagement. Cette réintroduction se fera en partenariat avec le Jardin botanique de Genève (fournisseur de la souche locale) et ASTERS.
Cette réintroduction est ainsi localisée et ne fait pas obstacle aux sites qui seront aménagés pour développer les roselières.
- Réalisation des travaux : Celle-ci est prévue pour début 2012. Il est entendu que le démarrage doit être postérieur à la validation du DOCOB qui reprendrait ces projets d'aménagements si le site Natura 2000 est étendu au littoral de Chens s/ léman et à la désignation au titre de la Directive Habitat.
- Fonction des 3 îlots : ces aménagements permettront d'accueillir des oiseaux. Il s'agit de favoriser des aires de repos pour des espèces déjà présentes et celles pour lesquelles on favorise le retour (ex : sternes).